

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

SUR L'ÉTAT MORAL DE LA SUÈDE.

SUITE ET FIN.

Aussi le peuple, qui sent sa plaie, en cherchant-il ailleurs la guérison, et, au lieu d'aller entendre le sermon d'un *pêtre* ou d'un évêque qui a totalement perdu sa confiance, il se rassemble en foule immense jusqu'à 3 ou 4,000 personnes (1), autour d'un enfant (fille ou garçon) de quatre à vingt ans, qu'ils prétendent suscité de Dieu, pour leur apprendre le chemin du ciel et à éviter l'enfer, qui, au rapport de ces prophètes, "est tellement rempli d'ames, que le bon Dieu se vit forcé de transformer une partie du ciel en enfer." Un tel état de choses prouve mieux que tout le reste l'état moral du Nord *luthérien*. Voici une courte description de ces scènes bizarres.

Le 21 septembre 1841, une jeune fille de seize ans, Lisa Andersdotter, qui, jusque-là n'avait été ni malade ni fanatique, ni scrupuleuse, commença à souffrir de la poitrine et de la tête, et chanta, malgré elle, toute la journée, des airs que, pour la plupart, elle ne connaissait pas, si bien qu'elle en fut même empêchée de manger. Bientôt des paroles s'ajoutèrent à ses airs, et elle chanta des psaumes avec une voix bien plus claire qu'elle ne l'avait dans son état de santé. Quelques semaines après, l'envie lui prit de tenir des discours religieux. Elle ne prêcha d'abord que tous les six ou douze jours, et jamais quand elle fut seule. La curiosité et l'intérêt attirèrent bientôt une foule de monde, qui augmenta dans la même mesure que son zèle et ses discours. Elle tombait souvent dans des espèces de vertige ou extases, ressemblant à un sommeil magnétique, où l'on supposait qu'elle recevait des révélations; alors, elle commençait à murmurer une chanson, puis elle s'éveillait, et, après quelques convulsions plus ou moins fortes, elle se redressait sur son siège, ordinairement très brusquement, et commençait à prêcher: Au nom du Père, etc. Elle prêcha avec tant de zèle et si longtemps, qu'elle se baignait pour ainsi dire dans sa sueur, ce qui l'affaiblissait beaucoup. C'est ce qui lui arriva plusieurs fois par jour, mais surtout vers le soir. Elle prêcha ordinairement sur la conversion, y ajoutant quelques singularités sur le dernier Jugement, sans cependant en déterminer le tems. Elle annonça aussi qu'elle ne tirait pas ses paroles de son propre fonds, mais que le Saint-Esprit lui inspirait immédiatement chaque parole, sans qu'elle pût rien y ajouter ou en ôter. Le 13 novembre, elle annonça dans un sermon que, dans huit jours, elle ferait son discours d'adieu, et qu'après elle mourrait, désignant pour son successeur dans la prédication, sa sœur aînée et la fille de son voisin, Marie Svensdotter, âgée de treize ans, ajoutant que plus tard un grand nombre la suivraient. Au jour fixé, le 20 novembre, elle fit le discours d'adieu, qui, pour le fonds, ne se distingua guère des précédens: mais la mort ne suivit pas." (*Aftonblan*, n.º. 100, 1842.) Cependant, les successeurs ne lui manquent pas, et toutes prétendent avoir des révélations, parler en extase, et, quand elles sont réveillées, ne rien savoir de tout ce qui s'est passé.

Il n'y a presque pas de province dans toute la Suède, surtout dans la partie méridionale, qui ne soit infectée de cette épidémie morale, comme on se plaît à l'appeler, malgré les efforts du gouvernement pour en arrêter la propagation.

Clergé, médecins, hommes de police, tout a été en mouvement pour réprimer le mal; mais tous se sont vus obligés de s'avouer vaincus vis-à-vis de l'esprit (blanc ou noir, je ne sais) qui s'est emparé des enfans du Nord.

Au clergé, outre une pluie de pierres, à laquelle ordinairement le ministre ne suit se soustraire qu'au moyen de la vitesse de son cheval, on lance quelques textes de l'Apocalypse sur la tête de l'ahime, ou on lui prouve que la prophétie de Joël: "Vos fils et vos filles prophétiseront" trouve maintenant son accomplissement. Le peuple, jaloux de la liberté d'expliquer l'Écriture à sa manière, donne généralement raison à ces fils, dont les sermons sont à sa portée, comme il s'exprime, tandis qu'il ne comprend pas le curé. Déjà même un grand nombre de membres du clergé, appelés pour cela *Lacustrepres-ter*, sont partisans de ces filles prêcheuses, et reconnaissent par conséquent leur mission divine. L'archevêque d'Upsal lui-même qui dans son *Coup d'œil sur les principaux événemens survenus dans l'Église chrétienne pendant les dix dernières années*, a réjoui le cœur de nos ultra-libéraux, "parce qu'au moins il ne paraît pas être favorable au catholicisme, quoiqu'il paraisse n'être pas sans crainte de voir son influence s'exercer même dans ce pays." (D. A., 22 mars 1843), parle très-favorablement de ces prophétesses.

Quant aux médecins, ils ont considéré l'envie de prêcher de ces filles comme une maladie provenant du magnétisme animal, comme *chorea*, etc., "développée surtout par l'orgueil, qui joue toujours un si grand rôle dans l'intolérance et l'esprit de secte." Ils ont cru en conséquence, devoir employer le moyen presque infaillible pour toutes les maladies en Suède *purgare et repurgare*. C'est pour cela qu'on traînait ces filles par soule dans les hôpitaux, et la plupart de peur qu'on ne les soumit à une médication nouvelle, faisaient vœu de ne plus jamais prêcher, et tenaient parole. Cependant il en reste toujours qui, à leur tour, veulent tenter la fortune; et, pendant que l'une est guérie dans l'hôpital, il y en a deux autres qui se lèvent pour la première fois, de manière que le mal, au lieu de diminuer, augmente toujours.

La police n'atteint pas mieux son but. Tous les moyens qui sont dans ses mains ont été employés. On a commencé par forcer les pères de famille et les propriétaires, sous peine d'une forte amende, de fermer leur maison à toute personne atteinte de cette maladie; de ne pas permettre qu'un domestique aille, pour quelque motif que ce soit, visiter une telle malade; de ne pas souffrir que des réunions se tiennent dans l'enceinte de la propriété; de faire aussi leur déclaration à la police si une personne de leur maison était atteinte de ce mal, et de la séquestrer du commerce des autres, etc. La sévérité a été telle, que tout le monde en était indigné. Plusieurs pétitions ont été adressées au roi pour se plaindre des mauvais traitemens des agens de la police qui dépassaient leurs pouvoirs.

Voici la dernière note de mon journal qui ait rapport à la Suède. "Il est probable que la manière d'agir qu'on s'est permise vis-à-vis des malheureuses *Laesare* (c'est le nom qu'on donne à ces prophétesses, parce qu'elles lisent beaucoup la Bible, et quelques-unes doivent même la connaître tout entière par cœur) sera un jour comptée parmi les faits remarquables de l'histoire des vingt cinq dernières années, et qu'on ne manquera pas de la comparer avec les fameux procès des sorciers du tems de Charles XI(2).

Il y a beaucoup de ressemblance dans les moyens employés alors comme maintenant pour arrêter le fanatisme; ils sont également véhémens et violens... Les plaintes adressées au roi expriment, ce qu'on avait déjà entendu dire auparavant, que les *baïonnettes* entrent dans la pharmacopée mise en usage pour arrêter cette épidémie terrible. Nous prions de faire attention à ce que les pétitions contiennent sous ce rapport. On a beaucoup à louer la Providence, qui n'a pas permis que les choses en vinssent là, et que le fanatisme s'étendit sur d'autres provinces; ce qui a fait porter un jugement plus libre de préjugés et plus chrétien, sur ces mouvemens religieux, suivant les pétitions.

La petite histoire édifiante d'un certain Smedberg, que votre honorable *Ami de la Religion* vient de rapporter, montre assez où les choses en sont en Suède. Presque journellement on lit dans les feuilles suédoises un rapport pareil, tantôt d'un médecin qui rend compte de ses opérations sur ces malheureuses, tantôt d'un particulier qui parle pour ou contre elles. Il circule des brochures, des livres même sur leur compte, et le peuple, comme l'histoire de Smedberg le prouve plus que suffisamment, est plus fanatique que ces fanatiques mêmes. Quel doit être l'état de la religion chrétienne dans ce pays de lumières ou une foule de personnes peuvent sucer le sang d'un malheureux *chaudronnier* (Smedberg), disant que c'est là la véritable communion, tomber à genoux devant lui, comme on le faisait sur plusieurs points de son passage, proclamant qu'il était tout aussi saint que le Sauveur lui-même, etc.?

Mais je crains de devenir trop long, et je termine en vous citant seulement quelques passages du sermon d'une fille prêcheuse tirés d'une petite collection de sermons de filles âgées de 2, 4, 10, 20, 55 ans. Marie Olasdotter, âgée de 21 ans, prêcha ainsi, le 3 février 1843: Au nom du Père, etc. Amis, qui cherchez le ciel! priez tous pour moi, pauvre ver de terre! Oui, comment oserai-je remuer ma langue et parler de conversion, moi qui ne suis pas convertie moi-même? Mais ce que je vais dire n'est pas une invention humaine, c'est un grand miracle de Dieu. Si une seule de mes paroles n'est

(2) Il est assez singulier que le code suédois contienne la loi suivante: "Quiconque fait usage de sorcellerie et nuit par là à un autre corps ou dans son bien, et en est pleinement convaincu, perd la vie. Si celui qui a été ensorcelé, en meurt, le malfaitteur doit être roué; si c'est une femme, elle doit perdre la tête, et être brûlée sur un bûcher. Pour celui qui a laissé faire le sorcier, ou qui lui a aidé à accomplir son action, la loi est la même." Ce § cesse dorénavant d'avoir force quant à ses suites. (Ord. roy., 20 janvier 1776).

(1) C'est beaucoup dans un pays où les communications sont très-difficiles et où presque toutes les familles se trouvent à une, deux et trois lieues l'une de l'autre.

pas justé, ôtez-moi, doux Jésus, la parole, de manière que je ne puisse plus remuer ma langue ou me tenir sur mes pieds; mais soyez persuadés que c'est la grande œuvre de Dieu et non la mienne. Il y a ici un grand parti qui croit que les *voix qui crient* (nom qu'elles se donnent) sont des suppôts de Satan; car le démon trompe un grand nombre, de manière qu'ils croient que le démon peut prêcher conversion et pénitence; surtout maintenant, car le christianisme est tombé et se tient sur de mauvais pieds, sans esprit ni vie: et qui est-ce qui veut se sauver? Maintenant, Dieu se sert de nous, *qui criions*, comme d'un moyen pour sauver les pécheurs; mais qui le croit? Chères ames! regardez sur quel chemin vous trouvez! Êtes-vous sur le chemin large? vous rencontrerez à la fin un enfer ouvert; mais, si vous avez posé votre pied sur le chemin qui est jonché d'épines, le ciel est tout près. Il faut faire violence au ciel. Sans foi, contrition, veilles et combats, personne n'arrive au ciel. Pouvez-vous boire un verre d'eau sans penser au calice amer du Sauveur? Pouvez-vous mettre une bûche de bois au feu sans penser à l'enfer? La prière est la clef du ciel, mais rien n'a de prix que la justification du Christ. Maudit soit celui qui, le jour du sabbat, vend et achète sans nécessité, et pour une vanité profane le sabbat! Fabricateurs d'eau-de-vie, n'y a-t-il donc pas de prière qui puisse vous détourner d'en fabriquer? Les pécheurs sont si impudens, que, si Dieu lui-même venait sur la terre et disait: Il ne faut pas boire, ni jurer, ni mener une vie impie, il parlerait en vain pour la grande masse des pécheurs. Dieu nous a établies pour annoncer malheur et malédiction sur ce *vin de colère*. C'est ainsi qu'en parlant contre les vices régnans, l'ivrognerie, le luxe dans les habillemens; l'impudicité, etc., ces filles ont acquis la confiance du peuple, qu'elles continuent toujours à conserver, quoique leur prophétie sur le jugement dernier, qui devait s'accomplir avant la fin de 1842, vit consternée en vain presque la Suède entière.

Je crois avoir suffisamment prouvé ma proposition, et je conclus en vous priant d'agréer la considération avec laquelle je suis, monsieur le Rédacteur, votre serviteur très-humble,

DRAHN, ancien militaire.

BULLETIN.

Association de Délivrance.—Opinion sur la question ministérielle.—Bibliographie, &c.

Nous voyons avec plaisir que plusieurs paroisses s'empressent de répondre à l'appel qui leur a été fait au sujet de nos malheureux exilés. Outre les faits dont nous avons déjà parlé, nous voyons que M. Fabre a reçu les sommes suivantes, la semaine dernière:

	£	s.	d.
Paroisse de St. Marc, par M. Cl. Leroux, - - -	11	5	1
“ Ste. Rose, par M. Théodore Desautel, - - -	9	11	3½
“ Ste. Geneviève, par M. Gamelin Gaucher, - - -	11	17	11½
“ Pointe-aux-Trembles, par M. Joseph Laporte, - - -	4	11	6

A Québec, à St. Césaire, à St. Jacques de l'Acchigan, à St. Antoine, à St. Rémi, à Kamouraska, à St. Léon, dont nous donnons plus bas le rapport tout au long, il y a eu des assemblées publiques à la même fin. Nous espérons que toutes les paroisses se hâteront d'imiter de si beaux exemples, et de prendre part à cet acte de générosité et de dévouement que réclament en même temps la commisération, la nature et la religion.

La *Minerve* et l'*Aurore* publient toutes deux une assemblée tenue à Kamouraska, où il a été passé des résolutions approuvées de la conduite de l'ex-ministère. Nous n'avons point encore parlé d'une autre assemblée politique qui a eu lieu à Beauharnais le 4 courant. Comme les rapports nous paraissent un peu contradictoires, nous regardons comme inutile d'en parler. Il paraît pourtant certain qu'elle a été assez nombreuse, mais il est plus douteux qu'elle se soit prononcée contre la conduite des ex-ministres.

L'Éditeur de l'*Aurore* a publié dans son numéro du 20, treize lettres qu'il dit avoir reçues des personnes les plus influentes des paroisses de Québec, Trois-Rivières, Berthier, Sorel, Yamachiche, La Baie du Febvre, Carleton, Baie des Chaleurs, Kamouraska, Nicolet, Rivière du Loup, St. Hyacinthe, Lotbinière. Elles sont toutes une approbation de la conduite de M. Viger. La *Minerve* de lundi paraît les révoquer en doute.

On vient de publier, au bureau des *Mélanges Religieux*, un livret renfermant des prières pour NEUVAIN en l'honneur de STE. JANVIÈRE. Dimanche prochain étant le jour de l'*Invention* du corps de cette sainte, il doit y avoir exposition de ses reliques à l'autel de la Cathédrale qui renferme sa châsse.

Nous voyons par les journaux que Madame Benoit Gaétan dont on nous a communiqué le décès pour notre numéro du 16 courant, était veuve en première noce de M. François Malepor de Baucour et non *Malpert*. Ce monsieur, né en Canada, était un peintre de mérite.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Ci-suit le tableau des sommes distribuées par les conseils de Lyon et de Paris en aide à l'Association de la Propagation de la Foi pour 1843.

	£	s.	d.
Cornwall - - - - -	495	16	9
Est de l'Ecosse - - - - -	1190	0	0
Nord do - - - - -	1121	14	9
Sud do - - - - -	1710	8	6
Au Pays des Galles - - - - -	488	13	10
Jersey - - - - -	122	3	5
Gibraltar - - - - -	610	17	4
Agra - - - - -	1121	14	8
Calcutta - - - - -	1459	14	3
Collèges des Jésuites de Calcutta - - - - -	396	13	4
Bombay - - - - -	488	13	10
Varapaly - - - - -	610	17	4
Madras - - - - -	1313	18	1
Aux Oblats de Madras - - - - -	855	4	3
Aux Jésuites de Madras - - - - -	1428	0	0
Cap de Bonne Espérance - - - - -	1121	14	3
Terre-Neuve - - - - -	1121	14	8
Baie d'Hudson - - - - -	1121	14	8
Nouvelle-Ecosse - - - - -	1588	4	0
Diocèse de Charlotte-Town - - - - -	366	10	4
Do de Toronto - - - - -	794	2	6
Antilles - - - - -	1121	14	8
Jamaïque - - - - -	366	10	3
Au Collège des Jésuites - - - - -	23	16	0
Guinée Anglaise - - - - -	1100	0	0
Sydney - - - - -	1466	0	0
Adélaïde - - - - -	488	13	10
Vandïemen - - - - -	488	13	10

Il n'est pas question dans ce tableau des sommes allouées à la Nouvelle-Zélande non plus qu'aux missions dirigées par l'évêque de Pompalier. Ce tableau nous prouve que plus de £25,131 16 0 ont été, par la libéralité des fidèles, appliqués au soutien des missions catholiques, et il prouve que la libéralité des membres du conseil de la Propagation de la Foi n'exclut aucune langue ni tribu.

CHINE.

(Extrait d'une lettre de Tong-Kong du 24 juillet.)—Il y a dans cette île une église catholique fort jolie, desservie par sept ou huit jésuites français, italiens, espagnols, et même chinois. Chaque jour on y dit sept à huit messes. Ainsi, dans un lieu, inhabité il y a deux ans, et où s'élevaient déjà de vastes édifices, les catholiques possèdent une belle maison de prières, tandis que les membres de l'Eglise anglicane n'ont, pour se réunir, qu'une cabane formée de nattes. Mais ce qui me frappe et me réjouit encore davantage, c'est de voir se réaliser dans l'Eglise catholique de Tong-Kong le rêve de Tom Moore, tel qu'il le raconte dans ses *Voyages d'un gentilhomme irlandais*. En effet, sur cette partie du sol chinois, s'agenouillent au même instant des représentans de presque toutes les nations qui sont sous le soleil, avec leurs différents costumes, avec toutes les nuances de couleurs sous lesquelles l'espèce humaine se montre; et ces hommes si différents de mœurs, de costumes, de couleur, de langage sont, au pied de l'autel, également intéressés, également attentifs, également recueillis et occupés du même sujet. O! merveille que notre sainte Eglise romaine a seule réalisée.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Le *Times* du 22 dit que les Messieurs du Séminaire ont bien voulu mettre à la disposition de Son Excellence le Gouverneur-Général, le grand édifice situé au pied de la montagne, connu sous le nom de Ferme des Prêtres. Procédés du Conseil de ville.—

Le Maire lut une lettre officielle de M. Killaly au sujet des accommodations requis pour la Législature; après un examen général des bâties de la cité, M. Killaly était d'opinion que le marché Ste. Anne offrirait les plus grands avantages pour y tenir la Législature et les différents bureaux publics, et désirait savoir si la Corporation voudrait céder cette bâtisse et à quelles conditions; il ajoutait que ces accommodations ne seraient que temporaires, pour le terme de 3 ans.

M. Holmes après avoir exposé les avantages qui résulteraient du placement des bureaux du gouvernement dans un même local, et après quelques autres remarques, fit motion, secondé par M. De Bléury, Que la corporation mette le marché Ste. Anne à la disposition du Gouvernement Provincial, pour les accommodations de la Législature, à condition qu'une bâtisse convenable soit érigée ou qu'un octroi d'argent suffisant pour défrayer la dépense d'une telle bâtisse, soit mis à la disposition de la corporation, afin de donner les commodités nécessaires aux occupants actuels du présent marché; que le Gouvernement Provincial entreprenne et fasse à ses dépens tous les changements et améliorations requis pour rendre le marché propice aux objets en contemplation; et que lorsqu'il quittera ce local, toutes les améliorations soient laissées en bon ordre pour l'usage et l'avantage de la corporation.

Après quelque discussion à cet égard, la motion passa à l'unanimité.

Association de Délivrance.—On écrit de St. Léon, 10 janvier 1844 :

Après les élections municipales qui ont eu lieu en cette paroisse, présidées par J. De Guise, écuyer, N. P., le huit du présent mois, en la salle publique, a eu lieu une assemblée composée d'un grand nombre des citoyens les plus respectables de cette paroisse, où M. Joseph Lafleur, marchand, fut nommé président, E. Lupien, écuyer et M. N. Constantin, vice-présidents, et J. C. Bourassa, N. P., fut prié d'agir comme secrétaire.

Après que le but de l'assemblée eut été expliqué, il fut résolu unanimement : 1^o. Que c'est l'opinion de cette paroisse que nous manquions aux devoirs les plus sacrés de l'humanité, si nous refusions quelques sacrifices pour aider à nos malheureux frères exilés à revenir dans le sein de leur famille aussi chérie qu'infortunée.

2^o. Qu'un comité composé de dix-sept personnes dont suivent les noms : Jos. Lafleur, J.-B. Martin, E. Lupien, écuyer, N. Constantin, Jos. Lamy, capit. Désauniers, Frs. Dussaut, fils, J.-B. Peltier, Charles Baribeau, Jean Lessard, François Marcotte, Jos. St. Pierre, Léandre Rivard, Paul Lamy, Fab. Lambert, J.-B. Lapolice, et François Julien, fils, soit chargé de faire la collection dans la paroisse, et que J. De Guise, écuyer, soit le trésorier de la dite paroisse, et qu'il fasse passer le montant de la collection entre les mains d'E. R. Fabre, écuyer, de Montréal. Après quoi des remerciemens furent votés aux président, vice-présidents et au secrétaire.

J.-C. BOURASSA, Notaire,
Secrétaire.

N.B.—Les journaux qui s'intéressent à cette belle cause sont priés de publier les procédés de cette assemblée dans leurs colonnes.

J.-C. B.

Cours d'instruction populaire.—La première séance de la série des cours publics de la *Société canadienne d'Etudes Littéraires et Scientifiques* eut lieu le 15 courant au soir. Elle fut ouverte par une courte allocution, vivement applaudie, où M. J. C. Taché fit ressortir avec bonheur les avantages de cours gratuits offerts ainsi à la classe ouvrière.

M. Aubin donna ensuite un aperçu des diverses parties de l'art du dessin et expliqua les principaux procédés du dessin géométrique.

La seconde portion de la soirée fut remplie par une première leçon de physiologie donnée avec beaucoup de clarté, de vigueur et d'à-propos par M. Taché.

La foule qui se porta à cette première séance prouve que le public apprécie les efforts des jeunes messieurs qui consacrent ainsi leurs loisirs à leur instruction mutuelle. On a pu regretter que le local ne permette pas, pour le moment, la distribution d'un assez grand nombre de cartes pour satisfaire à toutes les demandes. La présence des dames a été remarquée avec plaisir.

Le *Castor*.

Navire à vapeur entre Québec et les paroisses d'en bas.—Nous voyons avec plaisir par l'assemblée qui doit se tenir demain à l'hôtel de Blanchard, qu'il se prend des mesures actives pour donner suite au projet dont nous avons parlé plusieurs fois, d'organiser une compagnie pour la construction d'un navire à vapeur qui voyagerait entre Québec et Saint-Michel, Berthier, Saint-Thomas, l'Islet, Kamouraska et la Rivière-du-Loup. Il y a déjà un bon nombre d'actionnaires inscrits. Les actions sont fixées au taux modique de 50 piastres, afin d'intéresser un plus grand nombre d'habitans de ces paroisses à une entreprise qui promet de leur être si utile. Le navire sera sur le plan de l'*Uncorn* et d'une force suffisante pour remorquer les bâtimens à voiles dans l'occasion. Il sera bâti des quais pour faciliter l'attelage aux différentes paroisses. On a déjà commencé à en construire à Berthier et à l'Islet.

Canadien.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le *Morning Courier* du 24 publie les nouvelles suivantes tirées du *New-York Commercial Advertiser*, apportées par un vaisseau marchand parti le 15 décembre de Liverpool.

Le parlement impérial était fixé au 1er février pour la dépêche des affaires. Les fonds avaient eu une hausse d'un $\frac{1}{4}$ le 16 au matin à Londres, mais le soir ils étaient baissés d' $\frac{1}{4}$.

Sir Henry Pottinger avait sollicité son rappel de la Chine, et sa demande avait été agréée. Son successeur devait partir dans quelques semaines.

Un second massacre de Nestoriens.—Des nouvelles de Constantinople du 23 novembre annoncent qu'on avait reçu de Massoul l'avis d'un second massacre des chrétiens Nestoriens par les Turcs. On portait jusqu'à 200 le nombre des victimes.

Des pétitions se signaient à Paris pour demander aux chambres du parlement la démolition des forts détachés autour de la capitale.

Le gouvernement français affectait de craindre un soulèvement dans la Vendée. Le *National* publie que les espagnols réfugiés dans la Basse-Bretagne ont reçu ordre de prendre leur résidence au centre de la France.

Les papiers de Paris contiennent des listes effrayantes de meurtres, de suicides et de tentatives d'assassinats.

Quelques journaux de Paris donnent de longs détails sur la poursuite devant la cours de la police correctionnelle de certains membres d'une association, qui prennent le nom de *communians*. Cette association illicite avait des étendards, des pistolets, de la poudre et des bals. Ils furent arrêtés dans la rue Pastourelle, en septembre, et appartiennent tous à la basse classe.

La *Presse* se plaint que les marchands et les manufacturiers de coton d'Angleterre exercent le monopole sur tous les marchés de l'Algérie.

Les nouvelles qui regardent l'Espagne ne nous paraissent pas assez certaines pour les rapporter toutes au long. Elles parlent d'une émeute à Madrid, mais toute accidentelle et de peu de conséquence. La position de M. Olozaga faisait sensation et tenait les esprits dans l'inquiétude ; l'ex-ministre prétend que toute l'accusation portée contre lui est une pure trame ourdie par ses ennemis pour le perdre. Il y avait un nouveau ministère de formé, mais on pensait généralement qu'il ne pourrait tenir longtemps. Tous les membres passaient pour être du parti modéré. Mais comme nous l'avons déjà dit, toutes ces nouvelles nous paraissent peu certaines.

Le paquebot de Liverpool du 9 nous a apporté des nouvelles d'Angleterre de deux jours postérieures à celles dernièrement reçues par le *Burgundy*, mais aussi de deux jours postérieures à celles de France reçues par le même paquebot. La revue politique que nous donnons ci-dessous et qui est empruntée tout à la fois au *Journal du Havre* et à notre correspondance générale, expose la manière dont les derniers événements de Madrid ont été appréciés par les radicaux d'Espagne et de France.

Courrier des Etats Unis.

Paris, 8 décembre 1844.

Nos chambres vont s'ouvrir dans vingt jours, et il se fait encore bien peu de politique dans le monde officiel. Est-ce un calme trompeur ? On ne parle ni du plan de campagne de l'opposition, ni des projets du ministère, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de question politique. A-t-on jamais vu une session en manquer ? Seulement, cette année, l'animation parlementaire est très lente à se manifester, à se faire pressentir.

On s'occupe, au ministère de l'intérieur, d'expédier, aux membres des deux chambres, les lettres closes qui les convoquent à Paris pour le 27 de ce mois. Ces lettres sont adressées aux députés par l'intermédiaire des préfets. En les envoyant à MM. les préfets, M. le ministre de l'intérieur les charge de presser les députés, dont le concours est assuré au gouvernement, de se rendre à Paris pour l'ouverture de la session. Le ministère veut avoir tout son monde sous les armes pour les premières opérations de la chambre. Il sait que la nomination du président pourra être cette fois un embarras, et il compte, pour s'en tirer, sur l'exactitude des siens et sur la négligence des députés de l'opposition, d'ordinaire peu empressés d'arriver les premiers jours.

Nous n'avons encore eu, depuis treize ans, que cinq présidens de la chambre des députés ; ce sont :

En 1830, M. Périer ; en 1831, M. Girod de l'Ain ; en 1832 à 1839, M. Dupin aîné ; en 1839, deuxième session, M. Passy ; en 1840, 41-42, M. Sauzet.

M. Sauzet paraît chaque année perdre des voix pour la présidence. L'année dernière, sur 309 votans il n'obtint que 139 voix. Il y a donc beaucoup de chances pour qu'il ne soit pas renommé cette année. Mais ce qui paraît lui donner de l'espoir, c'est que le ministère, qui n'était pas unanime l'année dernière pour l'accepter, comme candidat, regarde comme de la plus haute importance de le faire nommer à la session prochaine, afin d'empêcher M. de Lamartine d'arriver au fauteuil présidentiel.

De son côté, M. Dupin est, dit-on, bien résolu à se présenter cette année comme candidat. Sa pensée est de forcer le ministère à abandonner M. Sauzet pour se rallier à sa candidature. Il est convaincu qu'avec les 10 ou 12 voix personnelles dont il dispose, il peut empêcher M. Sauzet, malgré tous les efforts du ministère, d'être nommé au premier tour de scrutin ; et comme alors le ministère aurait à craindre que, les voix des amis de M. Dupin allant au candidat de l'opposition, celui-ci ne l'emportât, il espère que M. Guizot, en homme habile, se ralliera à lui. Ce plan n'est pas trop mal combiné. Reste à savoir s'il repose sur une base vraie, et jusqu'à quel point M. Dupin aura le courage nécessaire pour l'exécuter.

Les dernières dépêches télégraphiques d'Espagne ont jeté M. Guizot dans une grande consternation. Il comptait beaucoup sur l'effet que devait produire un paragraphe du discours de la couronne, qui nous montrerait la monarchie espagnole triomphant enfin de l'anarchie et sortant du chaos pour s'asseoir sur des libertés constitutionnelles, qui devaient être pour elle, comme pour le pays placé sous sa protection, un gage d'avenir et de bonheur. Il aurait insinué que ce résultat était dû à la sagesse de la politique de la France vis-à-vis de l'Espagne, à ses bons conseils, à sa légitime influence, et il aurait entendu que les applaudissemens de l'assemblée vinssent saluer un aussi grand résultat. M. Guizot se croyait assuré d'avoir raison, sur ce point, contre tout ce que pourrait dire l'opposition. La déclaration de la majorité de la jeune reine lui paraissait être une panacée infallible à tous les maux dont souffre l'Espagne ; il voyait cette nation se relevant et grandissant à vue d'œil, et se disposait déjà à dire aux chambres : "Voilà mon ouvrage !"

Les derniers événements de Madrid ont trompé toutes ses espérances. Le vote des cortès sur la majorité de la reine n'a résolu aucune question ; il a laissé toutes les difficultés pendantes et le champ ouvert plus large que jamais à toutes les intrigues. On s'était dit que tous les partis se réconcilieraient sous les auspices de cette jeune enfant, qui avait besoin de tant d'aide et de protection, et il est arrivé précisément que les partis ont profité de la jeunesse d'Isabelle pour se faire une guerre plus acharnée et plus implacable que jamais. Il est évident pour nous que dans ce qui vient de se pas-

ver à Madrid, Narvaez, l'agent de l'ex-reine Christine, a joué le principal rôle.

Sans rechercher les arrière-pensées que pouvait méditer M. Olózaga, s'il fut resté au pouvoir, nous voyons un président du conseil mis en prison et prévenu du crime de lèse-majesté, pour avoir voulu faire usage de la faculté, que lui donnait la constitution, de dissoudre un congrès dans lequel il n'avait pas la majorité. Il a, dit-on, forcé la main de la reine.

Que signifie, d'abord, cette accusation ? A moins d'avoir littéralement pris de force la main de la reine, pour la contraindre à apposer sa signature sur l'acte de dissolution, on ne comprend guère comment la reine, agissant librement, eût pu se laisser faire violence. Son refus suffisait, et l'emploi de la force physique est tellement invraisemblable, qu'il n'est pas possible de l'admettre, et qu'il faut bien supposer que l'enfant royale, malgré la leçon qui lui avait été faite d'avance, a cédé aux représentations de M. Olózaga comme elle devait céder plus tard à des suggestions contraires.

En effet, à peine l'acte de dissolution est-il signé que Narvaez dont cette mesure détruisait toutes les espérances, entré par hasard, ou, suivant une autre version, appelé par son service, dans le cabinet de la reine. Il la trouve inquiète, agitée ; il la presse de questions sans doute, et la reine lui confie qu'elle a bien du chagrin d'avoir, malgré elle, signé un acte très préjudiciable aux intérêts du trône et du pays. Narvaez la console, bien entendu partage sa colère contre le méchant Olózaga, et, après l'avoir fait signer par un autre décret la destitution du premier ministre (chose, jusqu'ici, tout à fait inusitée en Espagne,) lui conseille de faire appeler auprès d'elle le président et le vice-président du congrès, tous deux du parti modéré, comme on sait, et, pour première mesure, de faire arrêter M. Olózaga.

Telle est la scène principale que nous représentent, en résumé, les nouvelles connues jusqu'ici. Nous le demandons, ne porte-t-elle pas tous les caractères de l'intrigue ? Ce général, presque proscrit la veille, menacé d'être déçu dans son ambition s'il tarde à intervenir, qui se trouve là juste au moment où son adversaire allait l'emporter. Puis cette jeune reine, signant à gauche, signant à droite, et dont le chagrin venait, très probablement, des reproches que lui avait attirés sa désobéissance à la leçon de la veille.

Le *Journal des Débats* accuse de félonie les hommes publics ; tels que M. Berryer, qui ont été saluer à Londres M. le duc de Bordeaux. Il rappelle au parti légitimiste que ces démonstrations pourraient le compromettre gravement, si la révolution qui sommeille s'avise de s'en offenser ou d'en prendre l'alarme. « Toutefois, dit-il, le gouvernement pardonnera aux Français qui n'ont point de caractère public ces hommages rendus au prétendant.

« Pour les députés, c'est autre chose. Si la loi ne les atteint pas, la chambre a des comptes à leur faire rendre. Qu'ils restent députés, s'ils le veulent, après avoir, autant qu'il était en eux, répudié leur serment, mais qu'ils restent frappés du blâme de la chambre ! Que leur position soit bien éclaircie devant la France tout entière par une discussion solennelle ! Qu'on sache qu'ils ont deux rois, l'un à Paris, l'autre à Londres ; l'un auquel ils ont prêté serment pour être députés, l'autre dont ils vont grossir la cour et soutenir les prétentions malgré leur serment ! Matériellement ils peuvent avoir encore le droit de siéger dans la chambre, car les paroles de leur serment subsistent ; moralement, ils ne l'ont plus. Législateurs, ils ont donné l'exemple de la désobéissance aux lois ; députés, ils ont pris part à un acte qui serait un acte de trahison, s'il était passé en France. La loi les couvre, la loi les amnistie ; qu'ils profitent de la douceur de notre temps et de la clémence du pays. Nous ne demandons contre eux qu'une peine, la discussion publique de leur conduite et l'examen sévère que la chambre en fera ! »

Les journaux légitimistes font une triste contenance, nous devons le reconnaître, devant la charge que le *Journal des Débats* a faite hier contre eux. La position est mauvaise, et ils ont eu l'esprit de le comprendre.

La presse de l'opposition est plus à l'aise pour apprécier les jérémiades de la feuille doctrinaire, et elle en tire bon parti contre elle. Elle a soin surtout de faire remarquer que ce parti contre lequel on monte à cheval aujourd'hui et qu'on menace presque des colères de la révolution, comme si le système était assuré d'avoir ses colères à son service, c'est le même parti qu'on a tant caressé dans ces dernières années, et dont bien souvent les hommes sont rentrés au pouvoir en prenant la place des amis les plus dévoués de la révolution de juillet.

Il y avait avant-hier de nombreuses visites de légitimistes chez M. Berryer, qui était arrivé de Londres dans la journée.

La reine Marie-Christine est allée hier matin aux Tuileries, où le roi s'était rendu pour présider un conseil des ministres. Après le départ de l'ex-régente, tous les ministres se sont réunis au château, et, après la levée du conseil, lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, a eu une longue conférence avec le roi. Il n'est pas douteux que les affaires d'Espagne ont donné lieu à ce mouvement diplomatique.

On assure depuis une quinzaine de jours, que les cabinets de Paris, de Londres et de Naples se sont entendus pour faire épouser à la jeune reine Isabelle II d'Espagne un jeune prince napolitain âgé de 16 ans, le comte de Trapani, frère du roi. C'est bien, de compte fait, le sixième candidat que l'on met en avant pour occuper le trône d'Espagne avec la fille de Ferdinand VII.

Nous croyons savoir qu'il y a en effet des pourparlers à ce sujet avec la cour de Naples ; mais les cabinets de Paris et de Londres, qui ont fait les

premières ouvertures, ne paraissent pas vouloir eux-mêmes réaliser cette alliance, qu'ils réservent seulement comme une espèce d'en cas. On tient beaucoup, aux Tuileries comme à Saint-James, à faire un compromis avec les puissances du Nord, ainsi qu'avec les droits de don Carlos, en faisant épouser la reine au fils aîné du prétendant. Mais d'après l'état d'irascibilité actuelle de la nation espagnole, on redoute beaucoup le moment où les cortès auront à s'occuper de la question du mariage.

Malgré tous les efforts du ministère Lopez Narvaez pour diriger les élections de manière à obtenir une majorité favorable à la candidature du prince des Asturies, il paraît que l'on craint fort que les antipathies nationales contre la personne de don Carlos ne fassent repousser le fils de ce prince dans la chambre des députés, ou qu'un vote favorable ne donne lieu à une violente manifestation populaire. En conséquence, il paraît que les cabinets de France et d'Angleterre, d'accord avec le ministère Olózaga, avaient décidé que si, après avoir fait toutes les tentatives possibles pour faire agréer le prince des Asturies, la nation espagnole repoussait ce candidat avec une trop grande répugnance, on proposerait immédiatement la personne du comte de Trapani. Ce qui a décidé les cabinets français et anglais à arrêter leur choix sur un prince de Naples, c'est d'abord parce que le roi des Deux-Siciles ne pourrait plus se dispenser de reconnaître le gouvernement de la jeune reine Isabelle, ce qui pourrait entraîner la reconnaissance des cabinets absolutistes, et ensuite parce qu'on croit que ce prince sera plus acceptable aux cours de Saint-Petersbourg, de Vienne et de Berlin.

Il y a un fait bien remarquable dans le voyage d'apparat que le duc de Bordeaux fait en ce moment à Londres, c'est qu'on ne remarque aucun nom de la grande famille anglaise parmi les visiteurs de l'hôtel de Belgrave-Square. Il semble que toute l'aristocratie anglaise s'abstienne de se rendre à son hôtel, après l'avoir si magnifiquement reçu à Alton-Towers.

On a pu voir aussi que, du moment où le duc de Bordeaux arrivait à Londres, la reine d'Angleterre se hâtait de partir pour Drayton-Manor, résidence de sir Robert Peel. A Londres on dit ouvertement que la reine Victoria n'a entrepris cette excursion qu'afin de ne pas recevoir officiellement le duc de Bordeaux, sans pourtant lui faire un affront.

C'est pourquoi il est décidé que le duc de Bordeaux quittera Londres le 15 décembre ; la reine ne sera de retour, à Windsor, que peu de jours avant cette époque.

Le *Times* contient des vérités assez dures, mais qui n'en sont pas moins justes, à l'adresse de M. le duc de Bordeaux :

« Le duc de Bordeaux, dit-il, a fait une faute en se rendant à Londres. Il aurait dû garder un maintien digne jusqu'au moment propice où il aurait pu se déclarer prétendant, si ce moment devait arriver. Il est la victime d'une tromperie ou d'une confiance mal placée, qui ont coûté au prince Louis-Napoléon sa liberté en 1840, à Robert Emmett sa vie en 1803. Le duc de Bordeaux est entouré de gens qui dévorent son patrimoine, et qui, sans aucune espèce d'influence en France, lui conseillent d'essayer une révolution. Un soulèvement ne produirait que des désastres pour lui et pour son pays. La mort ou la captivité lui seraient réservées s'il agissait ainsi, et les quelques serviteurs fidèles, qui se sont attachés à sa fortune, subiraient le même sort. On ne peut nier qu'il n'y ait, parmi les gens qui entourent le duc, des personnages nobles et chevaleresques ; mais où étaient-ils ceux-là quand la brave garde royale combattait pour lui et son grand-père, en 1830 ? Ils n'ont pas paru dans les rues ; ils n'ont pas levé une main pour défendre le parti légitimiste. Les Cadoudals et les Fitzjames actuels n'auraient pas plus de courage en face de la populace parisienne qu'ils n'en ont eu au 13 février 1831. Espérons que le prince, suivant l'avis d'amis sincères, cessera d'être mangé par des partisans nécessaires ou trompeurs, et arrivera à cette conclusion que les prétendants de toutes sortes n'ont plus de chance en France : si un changement arrivait dans le gouvernement, on ne choisirait pour souverain ni un Bourbon, ni un Bonaparte. »

Il ne faut donc voir dans les incriminations qui sont en ce moment dirigées contre M. Olózaga, et qui vont jusqu'à vouloir lui enlever la place que le vote des électeurs lui a donné le droit d'occuper au congrès, il ne faut voir qu'une misérable intrigue trahie par des révolutionnaires qui ne pouvaient pardonner à M. Olózaga d'avoir embrassé la politique du parti progressiste. Cette intrigue est un coup d'état dans la véritable acception du mot, et nous ne sommes pas surpris que la dernière dépêche télégraphique d'Espagne ait dépeint la situation de Madrid par ces mots : *Madrid est dans l'inquiétude la plus vive.*

Certes, il est impossible de méconnaître la loyauté, la sincérité de l'opinion de M. Arago sur les fortifications de Paris, l'ardente conviction qui l'anime, le profond et double sentiment de nationalité et d'amour de la liberté qui la lui inspire. Il est impossible encore de ne pas rendre honneur aux développements qu'il donne à ces connaissances scientifiques. M. Arago a la rare faculté de traiter les plus grandes questions avec une admirable lucidité, et d'écrire pour le peuple, en se faisant toujours comprendre, dans un style plein de noblesse et d'éclat. Nous ajoutons que dans tout ce qu'il dit nous reconnaissons la justesse et la raison. Tout ce qu'il demande, nous l'aurions désiré. La lettre qu'il vient de publier n'a, à nos yeux, que le malheur de venir trop tard, quand la question n'est plus entière.

M. Arago demande que l'on maintienne l'enceinte continue, mais que tous les forts détachés soient démolis.

Il n'est pas permis d'espérer que la chambre, après avoir voté, il y a deux ans, des crédits pour la construction des forts, vote aujourd'hui des crédits

pour leur demolition. Personne ne peut se faire d'illusion à cet égard. Il est moralement et matériellement impossible qu'il se trouve une majorité pour un semblable vote. Et, d'ailleurs, quel spectacle déplorable offrirait-il au monde, et qu'elle étrange idée donnerait-il de la légèreté et de l'inconstance d'une nation qui se démentirait ainsi elle-même d'une année à l'autre.

En résumé, nous pensons donc qu'il eût été à désirer que personne dans l'opposition ne revint, ainsi que le demande M. Arago, sur le principe même de la loi, qui avait si fâcheusement divisé la gauche. Cette division se reproduirait infailliblement. Sur la question d'exécution, au contraire, l'opposition ne peut qu'être unanime.

Il n'y a en elle qu'un sentiment, il n'y aura qu'un vote pour ramener exclusivement l'exécution de la loi à ce qu'elle a d'utile à la défense nationale, et pour en éloigner tout ce qui menacerait les libertés publiques. Ainsi, point de dispositions qui puissent permettre de diriger les batteries des forts sur Paris, point d'armement, point d'approvisionnement immédiat et sans utilité nationale. Voilà la seule question parlementaire qui puisse être posée à l'occasion des fortifications, la seule sur laquelle l'opposition constitutionnelle puisse combattre les projets du ministère.

Des lettres de Toulon parlent de l'encombrement causé dans cette ville par l'arrivée de 1,300 à 1,400 émigrans, destinés à prendre passage pour l'Algérie. Comme il n'y a que trois départs par mois, et qu'à chacun de ces départs on n'embarque que deux cent cinquante à deux cent soixante individus, il s'écoulera encore bien du temps avant que tous les émigrans arrivés à Toulon soient embarqués.

Nous savons, d'autre part, qu'à Paris on s'est préoccupé de cet encombrement, et qu'il a été demandé au ministre de la marine de mettre à la disposition de l'administration de la guerre des grabats ou des bâtimens hôpitaux avec lesquels on pourrait transporter à Alger les émigrans, qui épuisent à Toulon le peu de ressources qu'ils ont emportées avec eux.

Hier, M. le capitaine Cassaignoles a présenté au roi les derniers drapeaux enlevés aux troupes d'Abd-el-Kader, notamment les trois qui ont été pris dans l'affaire du 11 novembre.

Par ordre du roi, M. le général Aymar les a portés à l'hôtel des Invalides.

ESPAGNE.

—Voici quelles ont été, d'après les correspondances de Madrid, les causes de ce jeu de bascule, qui a fait de M. Olozaga, hier tout puissant dans le conseil de sa souveraine et dans le congrès, un accusé chassé par cette même souveraine, menacé d'expulsion de ce même congrès, et placé sous le poids d'une accusation qui peut compromettre, à tout jamais, sa fortune politique et privée, si ce n'est même sa vie.

M. Olozaga était, avec M. Cortina, le chef du parti des *exaltados*. Tous deux convoitaient le pouvoir, mais M. Cortina voulait faire de la politique radicale avec l'aide des radicaux, et M. Olozaga avait promis de faire de la politique de transaction, avec des progressistes et des modérés réunis. Ces derniers lui prêtèrent donc leur appui, et il fut nommé, par préférence à M. Cortina, président d'un cabinet composé d'hommes des deux partis. M. Cortina se sépara franchement de ce cabinet, et son hostilité autorisa à penser que M. Olozaga, abandonné d'une partie des *exaltados*, serait forcé de s'allier plus intimement avec les modérés. Mais, à peine investi de l'autorité, M. Olozaga trompa tous les calculs, toutes les espérances. Son premier acte a été de proposer un projet d'amnistie "qui s'étendait à tous les prisonniers et à toutes les personnes qui s'étaient expatriées, ou avaient été exilées, pour motifs politiques, depuis le 13 mai jusqu'au 10 novembre." C'était ouvrir les portes du pays aux partisans les plus compromis d'Espartero; cependant, comme on pouvait voir dans ce décret un but de conciliation générale, toujours désirable, il ne souleva que peu de critiques. Mais, le 26 novembre, M. Olozaga fit rendre à la reine un décret ainsi conçu:

"Sont remis en vigueur tous les emplois, faveurs, honneurs et décorations accordés par le gouvernement de l'ex-régent, jusqu'au 30 juillet dernier, jour de sa sortie du royaume. Pour l'exécution de ce décret, seront adoptées par les ministres respectifs les mesures du ressort de chacun."

Cette fois une partie de la presse, et surtout le *Heraldo* s'écrièrent que ces actes dévoilaient chez M. Olozaga une tendance réactionnaire, et que le nouveau président du conseil travaillait évidemment en faveur d'Espartero, soit qu'il eut fait un pacte avec les partisans de ce dernier, soit qu'il voulut gagner leur alliance pour s'assurer une majorité. Sur ces entrefaites, le cabinet éprouva un échec inattendu dans les cortès qui élurent, pour leur président, don Pedro Pidal au lieu de M. Lopez, ex-président du dernier cabinet, qu'appuyait M. Olozaga son successeur. Entre ce dernier et M. Lopez, ce devait être comme un échange d'héritage. L'élection de M. Pidal et celle de M. Quinto, nommé vice-président, furent à ce qu'il paraît, le résultat de l'alliance du centre et de la droite des cortès, c'est à dire des modérés unis aux jeunes progressistes qui ont formé un parti nouveau, sous le titre de *Juene Ibérie*, et qui professent un égal éloignement pour les doctrines des absolutistes et pour celles des anciens *exaltados* de 1812 et de 1821. La victoire de cette dernière coalition, en changeant inopinément les bases de la majorité législative, démonta, à M. Olozaga, l'impossibilité de gouverner dans le sens de l'alliance des *exaltados* et des *espartéristes* rêvée par lui. Il résolut donc de dissoudre les cortès à peine réunies, et d'en appeler à de nouvelles élections faites sous l'influence de sa puissance ministérielle. L'abandon de M. Serrano, progressiste modéré, qui quitta son cabinet, rendit cette résolution extrême de plus en plus indispensable à ses yeux. Il se dé-

cida donc, après en avoir conféré avec ses collègues, à présenter à la signature de la reine, dans la soirée du 28, son décret de dissolution des cortès. C'est alors qu'eut lieu, entre la reine et son ministre, la scène qui amena l'expulsion de M. Olozaga et l'accusation portée contre lui devant le pays et les chambres. La jeune reine affirme que M. Olozaga s'oublia jusqu'à user de violence matérielle envers elle. Le ministre le nie. Nous donnons plus loin, dit un journal, les pièces diverses de ce procès, sans exemple dans l'histoire moderne, et qui est appelé à devenir le sujet d'une controverse judiciaire et politique au bout de laquelle est un crime de lèse-majesté. Nous attendrons l'instruction qui doit suivre pour porter un jugement à cet égard, mais si cette instruction se borne à une affirmation de la jeune souveraine et à la dénégation de l'ex-ministre, comme cela est probable, puisque leur entrevue n'a eu d'autres témoins qu'eux-mêmes et Dieu, l'accusation, portée par Isabelle II, écrase M. Olozaga du double poids qu'elle emprunte à la majesté de la royauté et à celle non moins grande de l'innocence de la jeune reine. Il arrivera alors de deux choses l'une: ou M. Olozaga sera abandonné de ses amis politiques qui reculeront devant l'exécution dont il sera couvert; ou bien, ces amis pousseront le dévouement jusqu'à taxer de mensonge la parole royale, qu'ils diront inspirée, dénaturée par la jalousie de leurs ennemis devenus les conseillers de la royauté, et les passions politiques emprunteront à cet incident un élément de haine irréconciliable. Puisse la Providence qui veille sur l'Espagne conjurer ce péril! Le peuple espagnol est un des plus éclairés, des plus chevaleresques de la terre; il est, d'après la belle expression d'un de ses poètes, *laureado d'entendimiento*, et l'on doit espérer qu'il finira par comprendre que l'intelligence la plus vive et l'énergie la plus grande, sont des qualités infécondes si leurs forces ne convergent vers un même but par la concorde et l'union.

Quoiqu'il en soit, M. Olozaga a été destitué de la présidence du conseil par un décret signé de la reine, le 29 novembre, d'après l'avis du président, des quatre vice-présidents de la chambre, et de deux des propres collègues de M. Olozaga; par un décret du 30, M. Gonzalès Bravo, l'un des vice-présidents de la chambre, a été nommé ministre des affaires étrangères, et le décret de dissolution des cortès a été immédiatement révoqué. On citait Messieurs Figueras, Portillo et Mayons, comme devant compléter l'édifice ministériel, dont M. Gonzalès Bravo a été la première pierre. M. Gonzalès Bravo appartient au parti modéré; c'est donc entre les mains de ce dernier qu'a passé la direction des affaires. La meilleure manière de la conserver sera de ne point mentir à son titre. Les modérés passent non-seulement pour être les partisans les plus vrais des principes monarchiques, mais encore pour entourer de leurs respects et de leurs sympathies l'ex-régente Christine. C'est dire assez qu'ils seront en butte à l'opposition combinée des *espartéristes* qui sont, par principes, ennemis de l'ex-régente, et des radicaux exaltés qui sont, par principes, ennemis de la monarchie. Ce que les modérés devront donc éviter, ce sera de donner prise légitimement à cette double opposition par l'abus de leur victoire actuelle. L'action sauve en politique, la réaction tue.

Voici, du reste, les jugemens portés par les principaux organes de la presse parisienne sur la crise espagnole. Il va sans dire qu'ils doivent être appréciés aux divers points de vue des opinions représentées par ces journaux.

Le *Constitutionnel* montre les mains d'une jeune reine incapable d'apprécier les intentions de ceux qui l'entourent. Selon lui, le mariage d'Isabelle avec l'infant de François de Paule, qu'il considère comme probable, ne mettrait pas un terme à ces embarras. Il n'indique pas ce qu'il faudrait faire.

Le *National* s'applique à faire remarquer tout ce qu'il y a de déplorable dans tout ce qui se passe en Espagne "et qui ressemble moins à la réalité qu'au roman." Il cherche dans les circonstances extraordinaires de la chute de M. Olozaga des argumens contre la monarchie constitutionnelle. Ses inductions sont beaucoup trop forcées; mais il signale avec force et vérité les dangers de la réaction vers laquelle le parti des *modérés*, dirigé par Narvaez, peut se précipiter inconsidérément.

Le *Courrier Français* manifeste une grande indignation sur la conduite de M. Olozaga. "Nous ne connaissons pas, dit-il, la langue qui ait des expressions assez fortes pour raconter une telle audace, assez vives pour peindre une telle folie."

Le *Siècle* au contraire ne pense pas que les détails de la scène qui s'est passée entre la jeune reine et M. Olozaga aient un caractère aussi dramatique que le supposent les récits qui parlent de violence employée par l'ex-ministre. Il cherche à expliquer, et semble disposé à justifier la conduite de M. Olozaga, et à attribuer la crise nouvelle aux intrigues de M. Narvaez et Serrano, aidés de M. de Frias, "progressiste très exalté, qui, par d'autres motifs, ne détestait pas moins la politique de M. Olozaga." A l'occasion de l'arrestation de l'ex-président du conseil le *Siècle* s'exprime ainsi: "Que la chambre des députés eût décrété d'accusation M. Olozaga et l'eût fait arrêter, cela se concevrait à la rigueur; mais des ministres ordonner l'arrestation de leur chef comme s'il eût ouvert l'Espagne à l'étranger et eût été pris en flagrant délit de trahison, voilà qui est vraiment nouveau. Les modérés ont apparemment le dessin de tenter la fortune jusqu'au bout, puisqu'ils veulent compliquer par l'éclat d'un procès sans exemple une crise ministérielle. En voyant la conduite des émigrés espagnols, on ne peut que penser à ce mot si profond de Fox: La pire des révolutions c'est une contre-révolution."

Pour compléter l'enregistrement des rumeurs relatives à l'Espagne, mentionnons le bruit que les cours de Vienne et de Naples auraient résolu de reconnaître enfin le gouvernement d'Isabelle II. La reconnaissance de la cour de Naples serait suivie du mariage d'un prince de sa maison avec la jeune reine d'Espagne, et l'on assurait que le prince de Carini, ancien chargé d'affaires en Espagne, avait été envoyé en mission spéciale de Naples à Paris avec les bases de cette combinaison à laquelle l'Angleterre avait prêté son appui. Si ce projet a quelque réalité, il est probable que la cour de France serait loin d'y faire opposition, car il sauve le but principal de sa politique qui est de conserver, autant que possible, la couronne d'Espagne dans la famille des Bourbons.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE

Aux Honorables Magistrats de Montréal, assemblés dans leur Session spéciale.

Le mémoire du comité de la Société de la Tempérance, exposé respectueusement

Que, le temps pour renouveler les licences étant arrivé, ils croient qu'il est de leur devoir d'attirer votre attention sur l'étendue de crimes et de misère qui existent dans cette cité, causée principalement par les facilités qui existent pour se procurer des liqueurs enivrantes. Si ces facilités étaient accordées en contravention à la loi, quoiqu'il en résultât pût être également déplorable, il y aurait quelque consolation à penser que le mal n'existait qu'au moyen d'actes illégaux d'hommes sans principes, qui pourraient sous peu être abolis; mais tant que ce trafic est spécialement autorisé par la loi, il est couvert d'un manteau qui cache sa difformité naturelle, et protégé par un bouclier qui le met à l'abri de la force de l'opinion publique.

Que la misère et le crime dans la société existent dans une proportion co-rélatrice avec les boissons enivrantes, peut être prouvé par des faits presque innombrables, dont ils ne citeront qu'un ou deux, comme exemples.

Une maison d'industrie fut établie en cette cité dans l'hiver de 1836-7, et reçut 450 personnes; on s'enquit séparément et avec soin dans chaque cas des causes qui avaient occasionné leurs nécessités, et le résultat fut que tous les hommes à l'exception d'un, et presque toutes les femmes, étaient adonnés à la boisson, et que tous les enfans avaient été réduits à cet état par l'intempérance de l'un de leurs parents, ou de tous les deux. Il s'en suit que la somme que cet établissement coûta, (environ £1,500) était une taxe imposée sur la société pour accorder un bien faible soulagement aux maux occasionnés par la vente de liqueurs enivrantes. Cet état de choses n'était pas borné à cette seule année, tous les efforts qui ont été faits depuis pour soulager les souffrances des pauvres, ont presque toujours eu pour leur objet la même classe de personnes, de sorte que les fréquenteurs des tavernes situées sur les quais et dans les faubourgs sont avec leurs familles, ceux qui ont recours aux maisons où l'on distribue les charités de toute espèce, et qui remplissent nos rues de mendiants. Souvent même il arrive que ce qui est ainsi donné en charité est immédiatement porté à l'auberge licenciée, et échangé pour cette liqueur brûlante, la première cause de leurs malheurs. La conclusion que l'on doit en tirer est que la pauvreté dans toutes ses formes doit son origine à ce trafic, et s'accroît ou diminue en raison de son accroissement ou diminution, et que l'argent qui est prélevé pour soulager les pauvres est généralement parlant une taxe imposée sur le public au profit de ceux qui font ce commerce. C'est à l'aubergiste licencié que va tout le profit, si l'on peut lui donner ce nom, et au public toute la perte. Les témoignages rendus dans les poursuites pour délits et crimes confirment le même fait. Les rapports de la police prouvent que la moitié des arrestations avaient pour cause l'ivrognerie, et que le plus grand nombre de l'autre moitié y avait eu son origine. Un de nos magistrats les plus actifs, M. Guguay, a déclaré que presque toutes les causes qui étaient venues devant lui pouvaient être attribuées à l'intempérance. Le juge Pyke a déclaré publiquement que les neuf dixièmes des causes qu'il avait eu à juger devaient leur origine en quelque manière à la boisson, et quelques uns de nos géoliers ont rendu un pareil témoignage à l'égard des prisonniers commis à leur charge et en cela ils n'ont fait que répéter ce qu'ont déclaré les juges, les magistrats de police, et géoliers dans chaque partie de la Grande Bretagne et des Etats-Unis, où l'on s'est occupé de ce sujet, de sorte que toute la dépense encourue pour empêcher et pour punir le crime est une autre taxe imposée sur le public, occasionnée par la vente de liqueurs enivrantes.

On pourrait fournir de semblables preuves, si cela n'était pas trop long, touchant ses effets sur la constitution, produisant des maladies et la démence; ils se contenteront seulement de choisir dans l'affreux catalogue de crimes résultant de ce trafic, les morts subites qu'il produit. Sans faire une récapitulation de nombre de meurtres, dont les détails sont encore présents à la mémoire de tous, ils diront que le coronnaire de ce district a déclaré que la grande majorité des cas de morts subites et violentes dont les causes ont été soumises à son enquête, était due à l'intempérance.

Ils avaient aussi tenu une liste depuis quelque temps des morts résultant directement de l'usage de la boisson dans cette cité; et autant qu'ils ont pu s'en assurer, il paraissait qu'elles se montaient dans trois mois, l'un portant l'autre, à neuf par mois, faisant pour l'année 108, sans compter beaucoup d'autres sur lesquels ils n'avaient point de renseignemens certains.—Si un aussi grand nombre d'individus avaient été assassinés d'une autre manière, le public aurait été frappé d'horreur; mais ces morts ayant été occasionnés par un commerce sanctionné par la loi, ils étaient descendus sans attirer

d'attention dans le tombeau de l'ivrogne, laissant pour la plupart des dettes non payées, des veuves et des orphelins abandonnés à la charité publique. Dans ce cas encore ce sont les trafiquants licenciés qui retirent tout le profit et le public qui en souffre. Il serait trop long d'entrer dans les détails de l'augmentation du risque que le public court par rapport au feu, des accidents des voitures publiques, l'augmentation de la prostitution, le tort occasionné aux mœurs publiques, et tant d'autres maux publics, tous résultant de l'intempérance; ils ajouteront seulement que ce vice doit naturellement prévaloir tant que le système d'accorder des licences en si grand nombre existera pour l'encourager. Il y a maintenant 296 maisons licenciées pour vendre des liqueurs enivrantes dans la ville et dans les faubourgs, sans compter un grand nombre d'autres, qui n'ont point de licence et qui assurement devraient être supprimées. Maintenant chacun de ces établissements doit avoir ses moyens d'attirer des pratiques, et chacun, s'il fait de l'argent, doit le faire aux dépens du public.

Ils savent bien qu'il y a des raisons très plausibles avancées au soutien de l'octroi des licences pour tenir auberge pour la réception des voyageurs; mais laissant de côté l'avance que des voyageurs pourraient être aussi bien et même mieux logés dans des maisons où l'on ne vendrait pas des liqueurs enivrantes, ils alléguent comme un fait, qu'une grande proportion des maisons ainsi licenciées ne possédait pas les accommodations requises par la loi et par conséquent tenait ces maisons contrairement à la loi; et généralement parlant, ces maisons sont celles dont on a le plus de sujet de se plaindre. Ils disaient par exemple que, cette raison d'accommodation pour le public ne peut s'appliquer aux tavernes, dont les casernes sont entourées, et qui garnissent les quais. Les soldats sont logés dans leurs casernes, les matelots dans leurs vaisseaux, et les émigrés dans les bâtimens érigés pour les recevoir; de sorte que ces établissements ne peuvent avoir pour but que d'engager ces personnes à dépenser leur argent dans la boisson et dans les vices qui s'en suivent. Dans plusieurs de ces établissements on encourage le jeu, le vol, et une foule d'autres mauvaises pratiques; les mœurs publiques en souffrent, et la ville est disgraciée. Ils recommanderaient donc à ce qu'il fût enjoint particulièrement au chef de la police de s'enquérir strictement des accommodations possédées par tous ceux qui demandent des licences, et qu'on refuse au moins de les accorder à ceux qui sont exclus par la loi du droit de les obtenir.

Ayant été nommés par une société comptant plusieurs milliers de citoyens, aux fins de promouvoir la cause de la tempérance, ils ont cru qu'il était de leur devoir de vous adresser publiquement et solennellement comme les gardiens légaux du bien public, afin de vous engager à employer les moyens qui sont à votre disposition pour décourager et supprimer cette peste morale. Ils vous soumettent ce mémoire non seulement en leur propre nom et en celui de leurs constituans, mais encore de tout le public qui est taxé et pillé par ce trafic illicite, et encore au nom de tant de familles privées dans tous les rangs de la société dont le repos et le bonheur sont détruits par son moyen, et au nom de tant de veuves, d'épouses plus malheureuses encore que des veuves, qui sont réduites à endurer en secret leur misère, où à quêter de porte en porte le soutien de leurs misérables orphelins, qui sont privés de tout bon exemple et sont sujets à devenir des pestes de la société; au nom encore d'une grande portion de ceux qui habitent nos hôpitaux, nos prisons ou nos aziles pour les lunatiques; au nom de tous ceux, dont un grand nombre ne peut pas parler pour eux-mêmes; et de tous ceux qui pourront par la suite devenir veuves, orphelins, prostituées, fous ou mentrriers, si ce commerce continue. Ils vous supplient sincèrement que leur prière ne soit pas faite en vain.

Signé par l'ordre du comité.

JOHN DOUGALL, Président.
JAMES COURT, Secrétaire.

Montréal 11 Janvier 1844

Minerve.

L'AUBERGE DE KIS-BER.

La campagne de 1809 venait de finir. Vaincue à Wagram, la maison de Lorraine avait déposé l'épée et se mettait entièrement à la merci de son heureux vainqueur. Napoléon, installé à Schœnbrunn, songeait déjà à demander, en échange de la paix, la main de la jeune princesse qui, depuis... Mais à quoi bon rappeler de tels souvenirs?... Un matin du mois de septembre de cette année, tandis que l'Autriche ignorait encore le sort qui lui était réservé, un maquignon hongrois partit de Vienne pour retourner dans son village, situé au centre même d'une province intérieure de la Hongrie.

Longue était la route qu'il avait à parcourir, mais la durée du trajet ne l'épouvantait pas. Ce qu'il craignait, c'était d'être arrêté et dévalisé par les détachemens des armées françaises et autrichiennes qui tenaient encore la campagne, car il emportait avec lui une somme considérable en billets et en or, montant au produit de la vente de ses chevaux; il redoutait surtout de rencontrer sur son chemin quelques bandes de Croates, de hussards et de hulans. Ces barbares ne se faisaient aucun scrupule de s'adjuger mutuellement tous les biens meubles dont il leur plaisait de devenir propriétaires.

Toutefois Zichy (ainsi se nommait ce maquignon) rappelé dans son pays par des affaires pressantes, s'était décidé, après plusieurs jours d'hésitation, à entreprendre ce long voyage. Il connaissait bien le pays qu'il devait traverser, il montait un si excellent cheval! D'ailleurs n'avait-il pas eu la précaution de prendre les renseignemens les plus précis sur les positions qu'occupaient les armées ennemies. Enfin il voyageait toujours seul, avec un

costume plus que modeste, pour ne pas attirer l'attention, ne s'aventurait jamais la nuit sur la grande route, logeait dans les auberges où il n'était pas connu, et choisissait de préférence les chemins les moins fréquentés.

Déjà il avait franchi sans accident fâcheux la frontière de la Hongrie, lorsque, le soir du troisième jour, il s'arrêta à la porte d'une petite auberge du village de Kis-Ber, situé dans le Bakonger-Wald. Après avoir conduit son cheval à l'écurie et s'être assuré qu'il ne manquait de rien, il revint s'asseoir à la table où ses nouveaux hôtes commençaient leur repas du soir. L'aubergiste était un vieillard de soixante ans environ : son large front, légèrement ridé ; ses beaux yeux bleus encore brillants d'un éclat juvénile ; sa barbe blanche, qui retombait en boucles soyeuses jusque sur sa poitrine ; l'expression calme et douce de physionomie, lui donnaient l'aspect d'un de ces vénérables patriarches dont parle l'Écriture. Sa femme, moins âgée que lui de quelques années, n'avait rien de remarquable que l'air de bonté répandu sur tous ses traits ; elle paraissait vivement inquiète de l'absence de son fils aîné qu'elle attendait avec une anxiété visible depuis quelques heures, et plus d'une fois, pendant le souper, elle adressa à son fils cadet, jeune garçon de vingt ans, à la taille athlétique et à la figure souriante, assis à ses côtés, des questions auxquelles celui-ci ne sut pas ou ne voulut pas répondre.

Le repas du soir terminé, l'aubergiste alluma une chandelle et, suivi de son fils, il conduisit lui-même l'étranger à la chambre qui lui était destinée, puis il se retira en lui souhaitant une bonne nuit. Cette pièce, située au premier étage d'un corps-de-logis séparé par une cour du bâtiment principal, n'avait qu'une seule fenêtre donnant sur un jardin. Dix heures venaient de sonner. Le plus grand calme régnait tout autour de cette petite maison, plus propre que ne le sont d'ordinaire les auberges hongroises et qui paraissait tenue par une famille parfaitement honorable. Zichy respira quelques minutes l'air frais et pur du soir, ferma sa fenêtre et sa porte, si bien qu'il n'eût pas la moindre inquiétude ; ensuite s'étant déshabillé, il plaça, selon son habitude, sa bourse et son portefeuille sous le traversin de son lit, s'agenouilla pour remercier le Tout-Puissant de sa protection, étoignit sa chandelle et se mit au lit en songeant au bonheur qu'il aurait le surlendemain de revoir et d'embrasser sa femme et ses jeunes enfants.

Il dormait à peine depuis deux heures, lorsqu'il fut réveillé tout à coup par un bruit étrange. Tournant aussitôt la tête du côté d'où provenait ce bruit, il reconnut, malgré l'obscurité de la nuit, qu'un bras vigoureux venait de casser un des carreaux de la fenêtre et cherchait à lever l'espagnolette. Il crut en même temps entendre un bruit de voix confus au bas de la fenêtre dans le jardin. Le malheureux maquignon, réveillé en sursaut et encore à moitié endormi, ne songea ni à se défendre, ni à fuir, ni à appeler du secours. Il se blottit machinalement sous son lit de manière à voir sans être vu tout ce qui allait se passer.

La fenêtre était ouverte, et l'individu qui avait cassé le carreau et levé l'espagnolette faisait les plus grands efforts pour s'introduire dans la chambre. Soit que l'échelle dont il s'était servi eût été brisée par son poids, soit qu'elle fût trop courte, il avait perdu la position qu'il occupait d'abord, et tandis que ses pieds cherchaient vainement un point d'appui contre le mur, sa tête et ses mains dépassaient seules maintenant le bord intérieur de la fenêtre. Zichy eut un instant la pensée de se lever, de précipiter cet individu dans le jardin, de fermer la fenêtre et d'appeler au secours ; mais au moment même où il s'apprêtait à sortir de sa cachette, le voleur ou l'assassin, car Zichy lui supposait les plus criminelles intentions, parvint à retrouver le point d'appui qu'il cherchait, et, quelques secondes après, il était debout sur les deux jambes au milieu de la chambre. Son premier mouvement fut de se diriger vers le lit... Comme la nuit était très-sombre, il s'avancait à tâtons, mais en jurant et en marchant sans précaution. Evidemment cet homme était ivre. Ses compagnons qui l'attendaient dans le jardin, et qui après avoir chuchoté quelque temps à voix basse se taisaient alors, avaient eu le soin de le faire boire plus que de coutume pour troubler sa raison et lui donner le courage de commettre son crime. Le pauvre maquignon, blotti dans sa cachette où il n'osait ni crier ni bouger, recommandait déjà son âme à Dieu : à son grand étonnement, l'ivrogne, parvenu enfin au lit qu'il cherchait, ôta ses habits, les déposa sur une chaise, se coucha et ne tarda pas à s'endormir d'un profond sommeil.

Une demi-heure s'écoula ainsi. Bien qu'il ne comprit absolument rien à la scène dont il venait d'être témoin, Zichy commençait à revenir de sa frayeur. Il avait beau prêter l'oreille, il n'entendait plus aucun bruit de voix ou de pas, ni dans la maison ni dans le jardin, et cet homme qu'il avait pris pour un assassin ou tout au moins, pour un voleur, ronflait si naturellement et si bruyamment, que, selon toute probabilité, son sommeil devait durer au moins jusqu'au jour. Il se décida donc à se lever, à aller réveiller ses hôtes pour leur demander un autre lit. Mais tout à coup une clé tourna dans la serrure, la porte de sa chambre s'ouvrit sans bruit, et deux hommes, qui marchaient pieds-nus, se montrèrent sur le seuil. Zichy, effrayé de cette nouvelle apparition, reconnut l'aubergiste et son fils. Ils ont entendu du bruit, se dit-il à lui-même ; et ils viennent savoir si je ne suis pas indisposé. Toutefois, un pressentiment secret le retient immobile à sa place. Les nouveaux venus se parlaient à voix basse ; il écoute.

— Laisse ta lanterne à la porte, dit le père à son fils ; la lumière pourrait le réveiller. D'ailleurs, il vaut mieux que nous ne voyions pas sa figure.

Un frisson glacial parcourut tous les membres du malheureux maquignon.

— Nō craignez rien, père, répondit le jeune homme ; qu'importe qu'il se

réveille ou non ? Ne sommes-nous pas deux contre un ? Il dort si profondément... écoutez comme il ronfle...

Si l'ivrogne eût un sommeil moins bruyant, on eût pu entendre, dans le silence de cette nuit d'automne, le cœur de Zichy battre contre sa main, qui tentait vainement de calmer ses mouvements désordonnés.

— Fais ce que je t'ordonne, répliqua le vieillard d'un ton sec. Veux-tu qu'il s'éveille et appelle nos voisins à son secours ?

Le fils obéit, et les deux assassins s'avancèrent sur la pointe des pieds vers le lit. — Je touche ses cheveux, dit le jeune homme. — Laisse-moi faire, répondit le vieillard ; leve et ôte ta main, que je ne te blesse pas.

Zichy entendit alors le vieillard lever et abaisser violemment un de ses bras, puis à un profond soupir succéda tout à coup un mouvement subit et violent.

Presque au même instant, le père et le fils pesèrent avec une telle force sur le lit qu'ils faillirent faire éclater les morceaux de bois qui lui servaient de sangle et écraser le malheureux maquignon. Les soupirs devinrent de plus en plus rares et étouffés, et bientôt tout mouvement cessa. Zichy, plus mort que vif, sentit alors un sang chaud couler goutte à goutte sur sa poitrine.

Les deux hommes s'étaient relevés et prélaient l'oreille. On n'entendit aucun bruit ni dans la chambre ni au dehors. Zichy n'osait plus respirer.

— C'est fini, dit le vieillard ; je lui ai bien fait son affaire. Prends l'argent sous le traversin, à gauche ; je le lui ai vu mettre.

— Je le tiens, répondit le jeune homme : une bourse et un portefeuille.

— Allons compter cet argept, répliqua le vieillard d'une voix animée, et creuser sa fosse dans l'écurie.

Les deux assassins sortirent, fermèrent la porte à clé, traversèrent la cour et rentrèrent dans le corps-de-logis principal.

Le danger de sa situation rendit à Zichy son sang-froid et son courage habituels. Sortir de sa retraite, essayer le sang qui le couvrait, s'habiller à la hâte, s'élançer à la fenêtre, de la fenêtre sur l'échelle, de l'échelle dans le jardin, franchir le mur de clôture et courir à l'autre extrémité du village, réveiller les habitans, fut pour lui l'affaire d'un moment. Une heure après il revenait à la tête d'une vingtaine d'hommes armés de fourches et de bâtons et porteurs de torches, frapper à la porte de l'auberge.

— Qui frappe à cette heure ? demanda l'aubergiste. — Au nom de la loi, ouvrez, répondit le bourgmestre, qui venait procéder lui-même à l'arrestation des coupables.

Toute résistance était impossible. Il fallait obéir. La porte s'ouvrit lentement, et le bourgmestre entra dans l'auberge, suivi seulement de cinq ou six personnes. Zichy et les autres habitans restèrent en dehors.

— Pourquoi êtes-vous levés à une pareille heure de la nuit ? demanda le bourgmestre au vieillard.

L'aubergiste ne parut nullement embarrassé ; sa figure ne trahissait aucune émotion.

— Nous attendons mon fils aîné qui n'est pas encore rentré, répondit-il d'une voix parfaitement calme.

— Où donc est-il allé ? dit le bourgmestre.

— A la fête d'un village voisin, répliqua le jeune homme, qui semblait inquiet et agité.

Mais cette inquiétude et cette agitation n'étaient-elles pas naturelles ? Le bourgmestre commençait à concevoir des doutes sur la sincérité des déclarations de l'étranger. Il continua cependant son interrogatoire.

— Un homme à cheval ne s'est-il pas arrêté hier à la porte de cette auberge ? — Oui, monsieur, à la chute du jour. — Ne vous a-t-il pas demandé l'hospitalité pour la nuit ? — Non, monsieur, après avoir soupé avec nous, il est reparti presque immédiatement, car il était, disait-il, pressé d'arriver. — Jamais je ne l'avais vu avant ce soir. — Cet homme est accusé d'avoir commis un assassinat sur la personne d'un voyageur. Pourriez-vous le reconnaître si vous le voyiez ? demanda alors le bourgmestre. — Parfaitement, répondit l'aubergiste.

— Faites entrer le prisonnier, ordonna le bourgmestre.

A ce mot d'ordre convenu entre eux, Zichy s'avança d'un pas ferme jusqu'au milieu de la chambre, où avait lieu cet interrogatoire. Mais à peine avait-il franchi le seuil de la porte, que l'aubergiste et son fils tombèrent à genoux devant lui, en cachant leur figure dans leurs mains et en poussant des cris inarticulés.

— Vous ne connaissez donc ? leur dit Zichy, d'une voix retentissante.

Il est plus facile de concevoir que de décrire une pareille scène. La figure couverte d'une pâleur mortelle, les cheveux en désordre, les yeux hagards, ses vêtements encore tachés de sang, le maquignon se tenait debout et immobile devant les deux assassins, qui, prosternés à ses pieds, le prenaient pour un revenant et n'osaient point lever les yeux sur lui. Cependant le vieillard ne tarda pas à se convaincre que Zichy était réellement vivant et n'avait reçu aucune blessure.

— Oui, je vous reconnais, dit-il d'une voix forte, quoique ému ; que voulez-vous de moi ?

— Suivez-moi, répondit Zichy, et vous allez l'apprendre ; mais, d'abord, monsieur le bourgmestre, assurez-vous de ces deux hommes.

Sur l'ordre du bourgmestre, les paysans garrottèrent l'aubergiste, et son fils, et, traversant la cour, ils les conduisirent dans la chambre où s'étaient passés une heure auparavant les faits que nous venons de raconter. Mais quel ne fut pas l'étonnement du maquignon en entrant ? Tout était propre et rangé

Comme la veille au soir; des draps bien blancs garnissaient le lit; aucune tache de sang ne s'apercevait sur les matelas ou sur la paille, qu'on retourna vainement dans tous les sens; sous le lit, le parquet n'avait évidemment pas été lavé depuis longtemps; rien, enfin, ne prouvait qu'un meurtre eût été récemment commis dans cette chambre.

—Aurais-je rêvé? s'écria Zichy stupéfait, en passant la main sur son front. Mais non, non, ajouta-t-il, après une courte pause, j'ai trop souffert..... j'étais bien éveillé. Un homme ivre est entré par cette fenêtre, après avoir cassé un carreau; je me suis blotti sous le lit, et ces deux hommes ont assassiné l'ivrogne à coups de couteau, l'ont étouffé avec ces oreillers... j'ai entendu des soupirs; je suis encore couvert de son sang... Ce carreau, j'aurais pu le briser dans mon rêve, mais ce serg, d'où provient-il? je n'ai reçu aucune blessure.

—Malheureux! s'écria le vieillard, avec un accret qui fit tressaillir jusqu'au fond de l'âme tous les assistants. Et, en disant ce mot, il brisa d'un seul effort les cordes qui liaient ses bras et ses mains, renversa violemment les paysans qui cherchaient à le retenir, s'élança d'un bond hors de la chambre, et disparut à tous les yeux. Le premier de tous, Zichy courut à sa poursuite; le bourgmestre et les paysans le suivirent, entraînant au milieu d'eux leur second prisonnier.

L'aubergiste ne cherchait point à fuir. Après avoir traversé la cour, il se précipita dans l'écurie, s'arma d'une pioche, rejeta derrière lui quelques bottes de foin et se mit à creuser la terre avec une ardeur extraordinaire à une place où elle paraissait avoir été fraîchement remuée. D'abord, trois des paysans qui l'avaient atteint se jetèrent sur lui et, lui arrachant son arme, s'apprêtaient à le terrasser et à lui lier de nouveau les bras et les jambes. Il se jeta à leur genoux et les supplia, les larmes aux yeux, de lui laisser au moins quelques minutes de liberté. S'étant débarrassé une seconde fois de ses adversaires, il menaça de tuer le premier qui oserait s'approcher de lui.

—L'homme que j'ai assassiné cette nuit est enterré là, s'écria-t-il d'une voix entrecoupée de sanglots. Que je le voie une fois encore et que je meure ensuite.

Zichy, le bourgmestre et les paysans firent un cercle autour de lui et attendirent, dans un morne silence, l'issue de cette étrange aventure.

Alors l'aubergiste se mit à creuser la terre; ses yeux hagards restaient constamment fixés sur la même place; de larges gouttes de sueur tombaient à chaque coup de pioche de son front; une pâleur mortelle couvrait ses traits; tout son corps était agité d'un tremblement convulsif. Dix minutes s'étaient déjà écoulées, lorsqu'un linge blanc, ensanglanté, apparut à tous les regards; l'aubergiste jeta sa pioche à côté de lui, se coucha à terre, écarta vivement, à l'aide de ses mains, quelques pelletées de terre, et, déchirant le linge taché de sang, il découvrit la tête d'un jeune homme de 25 ans environ, à demi séparée du tronc par une profonde blessure.

—Mon fils! s'écria-t-il, en collant ses lèvres sur ses lèvres décolorées, il s'évanouit.

C'était son fils, son fils aimé, son fils chéri, qui, rentré un peu tard de la fête d'un village où ses amis l'avaient fait boire plus que de coutume, n'avait pas voulu se montrer à ses parents dans ce fâcheux état! son fils qui, reconduit par quelques camarades jusque dans le jardin, était monté secrètement à l'aide d'une échelle dans cette chambre qu'il croyait inoccupée... son fils, que ce malheureux père avait égorgé de ses propres mains, de complicité avec son autre enfant... son fils qu'il s'était hâté d'ensevelir sans oser regarder sa figure, à cette place où il venait de le retrouver, où il l'appelait vainement des noms les plus tendres, où il se roulait sur son cadavre, en poussant des clameurs sauvages et des imprécations de désespoir...

Nous n'avons plus rien à ajouter au récit qui précède. Zichy retrouva sa bourse et son portefeuille et arriva sain et sauf à son village. La femme de l'aubergiste mourut peu de temps après ce jour fatal dans une maison de fous. L'aubergiste et son fils expièrent leur crime sur l'échafaud, en demandant à Dieu de leur pardonner. AD. J.

DECES.

Au Sault-au-Récollet, le 22 du courant, à 7½ heures A. M., à l'âge de 21 ans et quatre mois, après une maladie de 4 mois, M. Félix Lahaie, de St. Benoît, Etudiant en philosophie au Petit-Séminaire de Montréal.

—A Trois-Rivières, le 13 à l'âge de 54 ans, après plusieurs mois d'une maladie périodique qu'il a soufferte avec patience et résignation, l'honorable Hugues Heney, pendant 14 ans un des membres de la cité de Montréal, et Conseiller Exécutif depuis lors. Homme d'esprit et de goûts littéraires, il eut le malheur de sortir de sa sphère pour se lancer dans l'arène politique pour laquelle il n'était pas fait et dans laquelle il s'égarait après s'être isolé de ses amis politiques de toute sa vie. Si des vertus privées, des souffrances indéfinissables de toute une vie d'agitation et de malheurs peuvent racheter les erreurs de la vie publique, personne en Canada n'a mieux mérité que M. Heney sous ce rapport, personne ne fut meilleur époux, meilleur père, meilleur ami dans le cercle ordinaire de la vie. Aimant la retraite par un penchant de sa nature, il s'y est occupé sans cesse d'études philosophiques et littéraires. Il exerça longtemps différens emplois sous le gouvernement comme celui de Grand Voyer, dans le district de Trois-Rivières, dont il remplissait les fonctions avec zèle et habileté. En Europe, il eut eu de la vogue parmi les écrivains aimable; et il reste quelques ouvrages de sa plume qui ne feraient par déshonneur; il ne lui a manqué que le théâtre qui convenait à

son talent et à ses goûts son malheur est de n'avoir pas été toute sa vie isolé des passions de parti, car il eut fait les délices de tous les cercles.

Il laisse six enfans auxquels il était tendrement attaché, et fut précédé dans la tombe par un fils de 17 ans qui faisait toutes ses espérances et qu'un affreux accident emporta si prématurément pour son désespoir.

M. Heney était allié à toutes les premières familles du pays et laisse un vide qui sera senti par ses nombreuses liaisons de sang et d'amitié. *Aurore.*

La Gazette de Nuremberg annonce la mort du comte Théophile J. de la Feld, arrivée le 2 novembre dernier, au couvent des Bénédictins. Ce noble comte, décédé à l'âge avancé de 101, était d'extraction anglaise et descendant du grand maréchal, comte de la Feld, qui vivait du tems de Léopold I. Dans sa jeunesse, il servit dans les armées impériales, et passa les trente dernières années de sa vie dans la solitude du cloître, se préparant ainsi à ses années éternelles.

HISTOIRE DU CANADA.

LES SOUSSIGNÉS pour l'HISTOIRE DU CANADA, qui désireraient avoir le Vol. 1er avant que le Soussigné puisse passer à la campagne, le trouveront à sa demeure, coin des rues Craig et Radegonde, Marché au Foin, ou à la Librairie de E. R. Fabre Ecr., rue St. Vincent, ou le livre sera aussi à vendre. M. BIBAUD.

N. B.—Les personnes à qui il a été envoyé, ou laissé des exemplaires du prospectus, et qui n'ont pas encore envoyé les noms des souscripteurs, sont priées de le faire par la première occasion sûre. M. B.

22 Déc.

PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1er volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Montréal.

NOUVELLE TRAVERSÉE DE MONTREAL DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU, PETIT MANUEL

DE
L'ARITHMETIQUE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'Eglise cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABREGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIÉ DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPÉRANCES TOTALE ET PARTIELLE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEFRONX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 0d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 0d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PRIN.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

PRIN.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.